

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Clamart (92140)

Premier tour

– le 07/03/2020 –

Action n°1

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Hubert Duval (Un Autre Clamart)

Mais au-delà créer une commission extra municipale (c'est à dire avec des personnalités es qualité à l'expertise reconnue et des citoyens volontaires) pour traiter l'ensemble du sujet des mobilités.

Sébastien Marrec (Clamart Citoyenne)

Un.e adjoint.e au Maire sera en charge de la question des politiques en faveur de la marche et du vélo, donc du comité vélo. Les propositions et avant-projets seront étroitement consultés avec Les Dérailleurs, et nous mettrons en place les conditions d'un échange constant et fructueux avec les usagers, en prenant en compte les demandes les plus urgentes mis en lumière par le Baromètre vélo de la FUB.

Des réponses seront fournies à des délais raisonnables aux interrogations et aux propositions des usagers.

Stéphane Dehoche (CLAMART, AVEC VOUS ET POUR VOUS)

OUI, un(e) responsable sera nommé (en charge des mobilités)

OUI pour un comité vélo régulier, la fréquence reste à détailler

Action n°2

Créer un réseau express vélo en soutenant et en facilitant la création des axes structurants du futur RER Vélo.

Hubert Duval (Un Autre Clamart)

Pas de commentaire

Sébastien Marrec (Clamart Citoyenne)

Oui, et nous en ferons de cet engagement en faveur du RER V un des axes phares du mandat en matière de mobilités. Les deux lignes du RER V composeront en grande partie la colonne vertébrale du réseau cyclable local. A cela s'ajouteront deux autres axes structurants : l'un reliant Soleil Levant à la gare, l'autre le terminus du futur T10 à Issy-les-Moulineaux (desservant le quartier Schneider) afin de faciliter les liaisons interquartiers mais aussi intercommunales.

Stéphane Dehoche (CLAMART, AVEC VOUS ET POUR VOUS)

OUI – notre plan vélo (programme p.14) prévoit la continuité des axes majeurs (structurants) et la liaison vers le RERV

Action n°3

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines

- Châtillon en créant une bande cyclable rue de Châtillon,
- Vanves et Malakoff ré-ouvrant le boulevard des frères Vigouroux à la circulation des vélos dans le sens Malakoff-Clamart,
- Vélizy-Villacoublay en repensant l'accès à la passerelle piétonne qui permet l'accès à la zone commerciale de Vélizy-Villacoublay (Castorama, etc.)
- Meudon-La-Forêt en créant une liaison cyclable sur l'avenue de Villacoublay.

Hubert Duval (Un Autre Clamart)

Il va de soi que la cohérence et la continuité du réseau est une priorité en lien avec les communes voisines : dès la sortie de Clamart (rue Schneider vers Meudon par exemple) et au sein de l'ensemble du territoire.

Sébastien Marrec (Clamart Citoyenne)

Pas de commentaire

Stéphane Dehoche (CLAMART, AVEC VOUS ET POUR VOUS)

OUI sur le principe de connexion aux communes voisines. L'accord sur les opérations citées ne peut être donné que si les communes concernées parviennent à un accord, ce vers quoi nous voulons clairement aller.

Action n°4

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019.

En raison des travaux mais pas seulement, il y a beaucoup d'itinéraires et d'aménagements qui souffrent de discontinuités.

On peut par exemple citer :

- la piste cyclable qui borde l'avenue Trébignaud entre la station Total et le carrefour de l'hôpital Beclère.
- Carrefour Beaujard au croisement des avenues de Trébignaud et de la porte de Trivaux, restaurer les continuités cyclables dans toutes les directions.
- L'avenue de la porte de Trivaux et l'avenue de Villacoublay (entre Georges Pompidou et la patinoire de Meudon-La-Forêt) où aucun aménagement n'existe malgré la restructuration récente de cette route du fait de l'arrivée du T6
- Plusieurs discontinuités sont constatées sur l'itinéraire cyclable le long de la D906, en particulier
 - * au niveau du mail de La Plaine (la place devant l'église Saint-François De Sales, normalement fermée aux automobiles, en est régulièrement envahie jusqu'à gêner la circulation sur la piste cyclable)
 - * entre la station Mail de La Plaine et la station Pavé blanc où la piste se limite à quelques pictogrammes peints sur le trottoir, gênant à la fois cyclistes et piétons.
- Au Petit Clamart, la piste de Clamart vers Malabry (le long de l'A86) présente des discontinuités du fait des travaux menés actuellement à cet endroit sans qu'il n'ait été prévu de contournement adapté aux cyclistes dans cette zone où l'utilisation des routes ne leur est pas permise.

Hubert Duval (Un Autre Clamart)

Même remarque que précédemment : la continuité est essentielle.

Sébastien Marrec (Clamart Citoyenne)

Nous comptons régler toutes les discontinuités au cours du mandat pour assurer un réseau cyclable maillé, complet, cohérent et confortable. Les tronçons mixtes entre piétons et cyclistes seront revus pour éviter les conflits d'usage. L'interdiction de la circulation et du stationnement automobile, là où elle a été promulguée, sera strictement respectée et nous engagerons des moyens pour la faire respecter.

Stéphane Dehoche (CLAMART, AVEC VOUS ET POUR VOUS)

OUI – comme indiqué plus haut, le plan vélo que nous proposons portera notamment sur la construction d'aménagements continus / sur l'élimination des discontinuités partout où cela est possible. L'itinéraire cyclable le long de la D906 sera étudié et travaillé comme une priorité d'autant plus forte qu'un afflux de population est à prévoir dans ce secteur du fait des programmes immobiliers en cours de construction. La contribution du vélo pour aider à fluidifier les déplacements sera donc importante.

Enfin, les aménagements répondant aux situations que vous décrivez seront faits en étroite collaboration avec les associations concernées et compétentes ainsi qu'avec les habitants afin qu'ils répondent réellement aux attentes des usagers.

Action n°5

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

- Les séparateurs qui délimitent la bande cyclable du restant de la chaussée sur l'avenue Jean-Baptiste Clément sont, pour bon nombre d'entre eux, manquants.
- Il est globalement constaté une dégradation de l'état de la chaussée sur le réseau communal avec l'apparition de nombreux nids de poule forçant les cyclistes à faire des écarts pouvant mettre en péril leur sécurité. On peut citer par exemple les rue de Fleury, Georges Huguot, ..
- Panneaux DSC manquants comme au début de la rue Gambetta dans le sens descendant au départ de Condorcet.

Hubert Duval (Un Autre Clamart)

Pas de commentaire

Sébastien Marrec (Clamart Citoyenne)

Nous proposons un aménagement structurant complémentaire aux deux axes du RER V intéressant Clamart, reliant Soleil Levant à la gare, et qui passera par l'avenue Jean-Baptiste Clément. La question des séparateurs sera résolue par cette requalification.

Nous proposons de rénover les revêtements de chaussées et de trottoirs les plus dangereux pour les piétons et les usagers du vélo rapidement.

Les panneaux et les marquages des DSC deviendront systématiques et de la sensibilisation sera menée sur leurs intérêts et leur respect, que ce soit pour les usagers du vélo et pour les automobilistes.

Stéphane Dehoche (CLAMART, AVEC VOUS ET POUR VOUS)

OUI – notre programme est fortement orienté vers la prévention, l'entretien et la rénovation, l'éducation enfin. En matière de vélo et de voirie, cela se traduira par

un entretien régulier et attentif de la voirie (facilité par des outils comme des applications permettant de signaler les défauts ou travaux nécessaires) mais aussi par le développement de la signalisation au sol et via panneaux.

Par ailleurs, nous proposerons aux clamartois une application permettant notamment de signaler les travaux sur la voirie.

Action n°6

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Nous proposons d'étendre la zone de rencontre de la mairie jusqu'au stade Hunebelle et jusqu'à la rue de Bièvres. La mise en place de ralentisseurs le long des itinéraires qui constituent et/ou qui permettent l'accès à cette zone de rencontre serait bienvenue. Cela concerne l'avenue René Samuel, la rue de l'église, la rue du Troisy ainsi que la portion de l'avenue Jean Jaurès située entre le centre d'action sociale Jean Jaurès et la rue Paul Vaillant Couturier.

Rue de Meudon, de nombreux cas de vitesse manifestement excessive et de dépassements dangereux sont constatés et rapportés. L'ajout de ralentisseurs aiderait certainement les conducteurs pressés à respecter la limitation à 30 km/h en vigueur sur le réseau communal de Clamart.

Hubert Duval (Un Autre Clamart)

EN effet l'extension de la zone de rencontre est possible. Rue de Meudon il y a plusieurs intersections dangereuses avec des priorités à droite mal respectées et accidentogènes. Des ralentisseurs s'imposent, a minima.

Sébastien Marrec (Clamart Citoyenne)

Nous procéderons à un processus de hiérarchisation du réseau viaire concerté, d'abord là où il y a des problèmes de vitesses de pointe et de volume de trafic trop important qui pénalisent la vie sociale dans certains quartiers, la sécurité des riverains et avant tout des enfants et des personnes âgées.

Nous concerterons usagers et riverains sur l'extension de la zone de rencontre de la mairie.

Des dispositifs physiques de ralentissement seront implantés là où c'est nécessaire, en particulier dans cette zone et aux abords des établissements scolaires.

Stéphane Dehoche (CLAMART, AVEC VOUS ET POUR VOUS)

Nous voulons que la circulation en ville se fasse dans un esprit de partage de la rue, de vitesse apaisée et de fluidité. Clamart étant une « ville 30 » pour l'essentiel c'est le respect de cette limitation que nous veillerons à faire observer. Toutes les options techniques le permettant seront étudiées.

Par ailleurs nous avons prévu de piétonniser la zone que vous évoquez rue Jean Jaurès pour redonner de la vigueur au centre-ville et à ses commerces.

Action n°7

Arrêter tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés.

Le projet d'aménagement d'une troisième voie sur l'avenue Trébignaud, le long du futur T10, ne va pas dans le sens de la transition vers les mobilités douces et constituerait un recul de la forêt domaniale de Meudon.

Hubert Duval (Un Autre Clamart)

Nous souhaitons conserver le projet actuel et sommes opposés à la troisième voie envisagée par le maire actuel.

Sébastien Marrec (Clamart Citoyenne)

Nous sommes farouchement opposés à l'aménagement d'une troisième voie sur l'avenue Trébignaud et plus généralement à toute augmentation de l'espace alloué aux véhicules motorisés. Nous souhaitons sanctuariser la forêt.

Stéphane Dehoche (CLAMART, AVEC VOUS ET POUR VOUS)

Sur un plan général, il faut rappeler que la construction des infrastructures routières comme des routes départementales ou nationales ne sont pas de la compétence de la Mairie (mais du Département ou de la Région).

En ce qui concerne l'avenue Trébignaud : OUI, nous la maintiendrons à 2 x 1 voie automobile comme prévu dans le projet avant la demande faite par la Mairie en 2019 d'ajouter une troisième voie.

Action n°8

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

Hubert Duval (Un Autre Clamart)

Pas de commentaire

Sébastien Marrec (Clamart Citoyenne)

Nous expérimenterons des boucles de circulation dans certains quartiers, en concertation avec les riverains, pour éviter le transit automobile. Les rues de quartier ne sont pas destinées à devenir des raccourcis, phénomène en plein essor causé notamment par l'utilisation d'applications type Waze. Nous proposerons des rues scolaires et des rues aux enfants et nous évaluerons ses effets.

Stéphane Dehoche (CLAMART, AVEC VOUS ET POUR VOUS)

Nous avons prévu de travailler les abords des écoles pour permettre aux enfants de s'y rendre dans de meilleures conditions de sécurité.

Nous travaillerons également la maîtrise des trafics de transit dans de petites rues résidentielles dans le cadre de la politique de fluidification globale que nous voulons apporter à Clamart. Dans ce cadre la mise à sens unique peut être une option s'il en résulte bien un trafic moindre et une vitesse contrôlée des véhicules motorisés.

Action n°9

Mener des expérimentations de signalisation :

Généraliser les panneaux M12 (Tourne à droite, Va tout droit...) et des Sas vélos à tous les feux tricolores du réseau communal.

Hubert Duval (Un Autre Clamart)

Pas de commentaire

Sébastien Marrec (Clamart Citoyenne)

Dans un premier temps, nous généraliserons les panneaux M12 (sauf problème de co-visibilité trop majeur) et les sas vélos. Cela peut être fait dès les premiers mois du mandat. Comme à Sceaux ou Massy, où le dispositif n'a causé aucun accident, nous proposerons la mise en place de panneaux cédez-le-passage toutes directions.

La configuration de certains carrefours sera étudiée pour être transformée, afin de proposer des alternatives à la gestion par feux plus sécurisantes et propices à la modération des vitesses (mini-giratoires, placettes avec priorités à droite...). Ces transformations s'inscriront dans la volonté d'élargir l'espace dévolu aux piétons et la création d'aménagements en faveur du vélo.

Stéphane Dehoche (CLAMART, AVEC VOUS ET POUR VOUS)

OUI la signalisation des aménagements vélo ainsi qu'un renforcement de la signalisation piéton et des limitations de vitesse à 30 km/h font partie des propositions du programme. Les panneaux M12 et les sas vélo seront généralisés sur l'ensemble de la mandature.

Action n°10

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Planter des arceaux en trombones sur tous les lieux d'accueil du public (commerces, maison des associations, maisons de quartier, mosquée, cimetières, médiathèques, conservatoire...)

A ce titre, les nombreux arceaux implantés aux abords de la maison de quartier du Petit Clamart font figure de modèle.

Rétablissement des arceaux et emplacements supprimés à proximité immédiate de la gare.

Arceaux sur la D906 à proximité du Carrefour Market.

Hubert Duval (Un Autre Clamart)

Il faut multiplier rapidement les stationnements vélos. Tout secteur de grande affluence et tout équipement public doit être équipé d'un parking spécifique couvert et sécurisé.

Sébastien Marrec (Clamart Citoyenne)

Nous multiplierons par trois le nombre d'arceaux dans la commune sur le mandat, au minimum. Ils seront installés en priorité près des commerces et de tous les établissements accueillant du public.

Nous généraliserons un seul modèle d'arceaux selon un cahier des charges rigoureux pour lutter contre le vol.

Nous travaillerons avec IDFM et la Région sur l'installation d'une station Véligo capacitaire au plus près de la Gare de Clamart et nous étudierons l'implantation d'autres consignes, par exemple à Division Leclerc.

Stéphane Dehoche (CLAMART, AVEC VOUS ET POUR VOUS)

Le développement des stationnements vélo est le deuxième volet du plan vélo que nous proposons. Ceux-ci seront sécurisés aux endroits les plus critiques, dont la gare bien évidemment. Nous avons annoncé la création de 250 stationnements sécurisés pour les vélos.

En ce qui concerne les autres arceaux, nous travaillerons en étroite collaboration avec les associations compétentes pour définir les meilleures options en termes de nombre, de type et d'implantation.

Action n°11

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Hubert Duval (Un Autre Clamart)

C'est une bonne idée.

Sébastien Marrec (Clamart Citoyenne)

Nous ferons en sorte que tous les établissements accueillant du public (en général) incluent du stationnement au cours du mandat. Les écoles sont prioritaires et nous étudierons les possibilités à l'intérieur du périmètre des écoles et à défaut sur les abords immédiats.

Stéphane Dehoche (CLAMART, AVEC VOUS ET POUR VOUS)

A ETUDIER - Nous sommes prêts à étudier cette mesure de plus près et y sommes favorables sur le principe.

Action n°12

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Hubert Duval (Un Autre Clamart)

En effet ces places trop proches des passages piétons sont génératrices d'accident car elles masquent la visibilité des uns et des autres.

Sébastien Marrec (Clamart Citoyenne)

Cette action peut-être mise en oeuvre rapidement, dans les deux premières années du mandat, et permettra de sécuriser les carrefours, favorisant ainsi la co-visibilité et sécurisant les traversées piétonnes pour tous les usagers. Des arceaux vélo et des plantations seront effectués en lieu et place. Nous préférons anticiper la loi et améliorer la sécurité et le cadre de vie plutôt que d'attendre 2026.

Stéphane Dehoche (CLAMART, AVEC VOUS ET POUR VOUS)

A ETUDIER - De même, nous sommes ouverts à l'étude de cette mesure en restant attentifs à ne pas restreindre le stationnement automobile de façon trop contraignante et qu'elle soit ressentie comme coercitive pour les automobilistes.

Action n°13

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Hubert Duval (Un Autre Clamart)

Pas de commentaire

Sébastien Marrec (Clamart Citoyenne)

Oui, et nous utiliserons autant que possible les subventions permises par le programme Alvéole de la FUB. Le vélo est pour nous un outil inclusif et égalitaire, et nous avons l'ambition de développer son usage dans toutes les couches de la population, pour des personnes de tous les âges et de toutes les conditions sociales et physiques.

Stéphane Dehoche (CLAMART, AVEC VOUS ET POUR VOUS)

Nous voulons que la municipalité soit un acteur exemplaire de la transition écologique. Dans ce cadre, la révision du PLU que nous voulons mener pourra intégrer l'équipement de locaux vélos adaptés pour les constructions neuves comme pour les rénovations.

Action n°14

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Hubert Duval (Un Autre Clamart)

D'une manière générale les actions de sensibilisation permettent d'implanter de manière approfondie des pratiques et d'ancrer les habitudes. Donc oui, bien sûr!

Sébastien Marrec (Clamart Citoyenne)

Améliorer la situation des enfants et parents d'élèves est une de nos priorités. Généraliser le "savoir rouler à vélo" et le valoriser à l'échelle de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris fait partie des mesures primordiales à nos yeux.

Nous comptons par ailleurs expérimenter des "rues scolaires" dédiées aux enfants, au moins à un moment de la semaine au départ, et à terme aux heures d'entrée et de sortie de plusieurs écoles si le dispositif est apprécié.

Stéphane Dehoche (CLAMART, AVEC VOUS ET POUR VOUS)

Le développement d'une culture vélo fait partie pour nous d'une politique d'éducation au partage de la rue, comme nous le proposons – c'est l'un des volets du plan vélo. Le programme que vous évoquez peut donc tout à fait entrer dans le cadre de cette politique, d'autant plus que nous avons inscrit en priorité la rénovation des écoles. Il faudra toutefois se pencher sur le détail de ces stationnements car la circulation des enfants à vélo dans les rues de Clamart doit être considérée en premier lieu : sans une garantie de parcours protégés et très sûrs les stationnements vélos dans les écoles perdent de leur sens.

Action n°15

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Hubert Duval (Un Autre Clamart)

Pas de commentaire

Sébastien Marrec (Clamart Citoyenne)

La tête de liste de Clamart Citoyenne, Didier Dincher, est usager du vélo au quotidien (il a longtemps vécu en Allemagne où il se déplaçait également à la bicyclette) et il continuera évidemment à utiliser ce mode de déplacement une fois maire. Plusieurs des futurs élus sont également adeptes de la bicyclette. Des visites à vélo sur le terrain seront régulièrement organisées avec le maximum d'élus pour les sensibiliser aux besoins des usagers.

Stéphane Dehoche (CLAMART, AVEC VOUS ET POUR VOUS)

OUI une partie de la liste qui se présente est déjà pratiquante régulière du vélo et nous développerons encore sa pratique.

Action n°16

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Troquer motos et 4x4 de la police municipale pour des vélos.

Hubert Duval (Un Autre Clamart)

Le programme d'Un Autre Clamart intègre une réflexion sur des systèmes de livraisons novateurs : celui-ci en est un!

Sébastien Marrec (Clamart Citoyenne)

Oui. Nous ne nous contenterons pas de remplacer la flotte de véhicules thermiques par des véhicules électriques. Nous lancerons un audit sur le potentiel du vélo-cargo dans les services.

Stéphane Dehoche (CLAMART, AVEC VOUS ET POUR VOUS)

A ETUDIER - Nous ferons une évaluation précise de l'état du parc motorisé de la commune pour prendre des décisions d'acquisition, de location ou de remplacement financièrement judicieuses. De même nous effectuerons une évaluation des besoins et du parc de véhicules pour la Police municipale.

Les mesures que nous prendrons favoriseront le pragmatisme et l'efficacité, qu'il s'agisse des missions de la police ou des livraisons.

Action n°17

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Hubert Duval (Un Autre Clamart)

Pas de commentaire

Sébastien Marrec (Clamart Citoyenne)

Oui. C'est une excellente manière de promouvoir l'usage du vélo chez les agents publics et d'entraîner un cercle vertueux : les agents qui se mettent au vélo grâce à l'IKV sont susceptibles d'en convaincre d'autres, de les informer sur le matériel à acheter, les bonnes pratiques, les itinéraires les mieux aménagés... L'IKV a montré ses effets positifs sur l'usage du vélo dans les communes et les entreprises où elle a été mise en place.

Stéphane Dehoche (CLAMART, AVEC VOUS ET POUR VOUS)

Nous sommes favorables à cette proposition.

Commentaires généraux

Hubert Duval (Un Autre Clamart)

Le vélo est un mode de circulation douce qui doit appuyer plusieurs points essentiels de notre programme : la transition écologique, bien entendu. A ce titre la promotion des moyens électriques n'est pas le seul axe du passage, vers les circulations douces mais aussi le vélo dit traditionnel et la marche à pied!

Mais aussi le vivre-ensemble. C'est pourquoi nous souhaitons que la commission mobilités intègre les différents acteurs et ne se résume pas à un "monsieur vélo". Clamart a fortement reculé au baromètre des villes cyclistes et c'est un point noir du mandat actuel selon nous.

Il faut faire cohabiter des modes de circulation différents, avec un remplacement dès que possible, du tout voiture et un basculement vers les transports collectifs et doux.

Pour les propriétaires de vélo l'offre municipale en services et en stationnement est notoirement insuffisante. Il conviendra de l'augmenter rapidement par une politique volontariste.

Sébastien Marrec (Clamart Citoyenne)

Nous considérons la marche, le vélo et les transports publics comme le socle de la vie urbaine. Pour des raisons autant sanitaires, environnementales, de qualité du cadre de vie, de sécurité, le vélo recèle un potentiel remarquable et il sera au centre de notre attention, en rupture avec l'absence de politique choisie par la municipalité sortante. La demande sociale pour se mettre en selle est importante : il est de notre devoir de l'appuyer et de l'anticiper.

Parmi les autres mesures que nous comptons mettre en place :

- l'augmentation du nombre de stations Vélib' dans Clamart pour assurer un meilleur maillage et rendre son implantation plus pertinente et légitime ;
- le soutien aux opérations de marquage et aux bourses aux vélos ;
- la mise en place d'opérations de remise en selle, de formation à la réparation de vélos, d'accompagnement au changement de pratique, en partenariat avec les acteurs associatifs ;
- la mise en place d'une aide à l'acquisition de vélos d'occasion.

Stéphane Dehoche (CLAMART, AVEC VOUS ET POUR VOUS)

La mesure n°16 appelle une réponse qui n'est ni oui ni non de notre part.

En synthèse, nous voulons réaffirmer très clairement que nous mènerons une politique active et vigoureuse de

développement des mobilités douces et en particulier du vélo dans le cadre de notre projet pour une ville fluide, des espaces publics partagés et une cohabitation intelligente des divers modes de circulation.